

Le PPRE en 12 questions

1. *Pour quels élèves faire un PPRE ?*

Tout élève qui risque de ne pas maîtriser les éléments du socle de connaissances et de compétences.

Tout élève qui relève d'un maintien de classe.

Tout élève qui rencontre des difficultés l'empêchant de construire ou de stabiliser les acquis indispensables pour pouvoir progresser.

2. *Faut-il faire un PPRE pour tous les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ?*

Non, tous les élèves qui rencontrent des difficultés doivent faire l'objet d'une prise compte particulière dans la classe (différenciation pédagogique permanente). Si cette différenciation ne suffit pas et que les difficultés persistent ou pour prévenir des difficultés plus importantes, un PPRE est nécessaire.

3. *Le PPRE concerne-t-il tous les élèves, même ceux ayant des besoins particuliers ?*

Oui, a priori, dans la mesure où la prise en compte de ces besoins dans la pédagogie quotidienne, ou dans un projet personnalisé (PAI – PPS...), ne suffit pas à prévenir ou traiter la difficulté d'apprentissage.

4. *A quel moment de la scolarité faire un PPRE ?*

A tout moment, si besoin, y compris en grande section dans la dimension de prévention.

5. *Un élève peut-il bénéficier de plusieurs PPRE en même temps ?*

Logiquement non, en revanche le PPRE peut traiter simultanément plusieurs besoins.

6. *Un élève peut-il bénéficier de plusieurs PPRE au cours de l'année ?*

Oui, dans la mesure où un PPRE peut être un dispositif limité dans le temps (4 à 6 semaines) sur un objectif précis. Il ne s'agit pour autant ni de juxtaposer des PPRE sans lien entre eux ni de les faire durer sur l'année. Au terme du PPRE, si les difficultés persistent et requièrent un nouveau PPRE, celui-ci ne nécessite pas obligatoirement une réécriture totale, en particulier si le dispositif est efficace. Par contre, le diagnostic doit être réinitialisé (analyse des causes de difficulté) et l'effet du PPRE précédent doit être analysé afin de cibler l'aide apportée et ne pas poursuivre une action peu efficace. Le contrat de l'élève doit évoluer régulièrement en fonction de ses réussites et de ses progrès. Des bilans réguliers sont donc nécessaires pour faire évoluer le PPRE.

7. *Le PPRE peut-il porter sur d'autres domaines de compétences que maths/français ?*

Oui, si le PPRE est fondamentalement centré sur les apprentissages fondamentaux, il peut aussi, selon les besoins, traiter les aspects transversaux (structuration espace/temps – mémoire et stabilisation des acquis – structuration des connaissances...)

Suite page 4

EXEMPLES D'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC

Exemple 1 :

Constat

Pour un élève de CE1

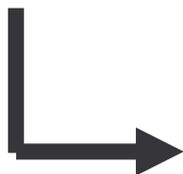
L'élève semble lire correctement :

- identification fidèle des mots usuels,
- vitesse de lecture moyenne.

Cependant il éprouve des difficultés récurrentes de compréhension :

- ne peut restituer l'histoire lue silencieusement,
- est dans l'incapacité de prélever des informations.

(analyse à affiner à partir de l'évaluation nationale CE1)



Questions à se poser pour identifier la nature de la difficulté et poser un diagnostic :	Exemple de réponse en cas de difficulté ciblée sur :
<p>Difficulté globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est sa capacité de mémorisation ? d'attention ? de concentration ? • quelle maîtrise de la langue orale et écrite (vocabulaire, syntaxe,...) ? • quelle est sa connaissance du monde relative au thème abordé par le texte ? <p>Difficulté relative à l'activité proprement dite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • peut-il restituer une histoire racontée par le maître ? • peut-il restituer une histoire lue par le maître ? • peut-il restituer une histoire lue silencieusement plus courte ? • peut-il repérer la chronologie des événements dans un texte ? • peut-il identifier les référents des substituts lexicaux et pronominaux ? • peut-il repérer les indications spatio-temporelles dans des textes ? • et les indications logiques ? 	<p>L'identification des référents des substituts lexicaux et pronominaux :</p> <p>L'élève semble à avoir des difficultés à identifier tous les substituts (chaîne anaphorique) et les temps des verbes.</p> <p>Il est par conséquent difficile de faire un lien sémantique quant aux personnages et aux événements de l'histoire.</p> <p>L'aide devra porter dans un premier temps, sur la compréhension du processus anaphorique et les marques du passé et dans un deuxième temps, sur leur mémorisation.</p> <p>Suggestions d'activités * :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter des récits de manière suivie et fréquente. Relire des histoires connues. - Par un questionnement oral systématique de l'élève, aider à l'identification des différents personnages, - guider l'explicitation des différentes étapes éventuellement au sein d'un groupe de besoin. - Faire repérer à l'élève toutes les manières de nommer le ou les personnage(s) de l'histoire. En faire écrire quelques-unes. <p>Faire reconstituer des récits d'images ; faire justifier les choix et les corrections</p> <p>* Cf. livret d'accompagnement « Lire au CP 1 » fiche A1 page 19.</p>

Exemple 2 :

Constat

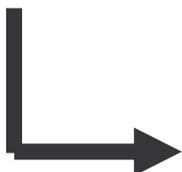
pour un élève de CE1

L'élève semble compter correctement :

- maîtrise de la comptine numérique jusque 100 plus ou moins fiable

Cependant il éprouve des difficultés récurrentes sur l'écriture et la lecture de nombres inférieurs à 100 :

- La mémorisation des désignations des nombres en général,
- les nombres de 11 à 16, les paires comme 16/61, 17/71 en réception et en production



Questions à se poser pour identifier la nature de la difficulté et poser un diagnostic :	Exemple de réponse en cas de difficulté ciblée sur :
<ul style="list-style-type: none"> - difficulté globale <ul style="list-style-type: none"> • quelle est sa capacité de mémorisation ? • quelle est sa capacité d'attention ? • entend-il bien ? voit-il bien ? - difficulté relative à l'activité proprement dite* : <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'où la suite est-elle conventionnelle (correspondant à l'ordre naturel des nombres sans ajout ni omission) ? • Jusqu'où la suite est-elle stable (c'est-à-dire sans changement d'une récitation à l'autre) ? • Quels sont les nombres qu'il sait lire ? • Quelles sont les graphies qu'il confond ; • la façon dont il énonce les nombres à deux chiffres (pour 13 : « un-trois », « trois-un » ou même « vingt-trois »...). • Y a-t-il ce type de confusion en lecture de texte (inversion de lettres) ? • Cette difficulté existe-t-elle en lecture des nombres et en écriture ? • A-t-il compris la logique de la construction sémantique des nombres ? (régularités et irrégularités) • A-t-il mémorisé la position des nombres inférieurs à 10 ? • Maîtrise-t-il les notions de d'unité/dizaine <p>* cf. : le document d'accompagnement « Mathématiques à l'école primaire » pages 30 et 31</p>	<p>L'élève a des difficultés de mémorisation à moyen terme.</p> <p>Pour faciliter la mémorisation, il est nécessaire de rendre très explicite pour cet élève la manière dont le système fonctionne.</p> <p>Un travail spécifique devra être réalisé pour cet élève afin de l'aider à comprendre les régularités et irrégularités sémantiques (mots-nombre), et de la similitude du sens de lecture et écriture des mots et des nombres (écriture chiffrée).</p> <p>Des groupes de besoin seront mis en place pour étayer les apprentissages de l'élève (dictée de nombres, écriture des nombres, remis en ordre sur une règle graduée...)</p> <p>Un outil spécifique référent sera créé pour étayer les apprentissages de l'élève et faciliter la mémorisation.</p>

8. *Quelles sont les différentes étapes du PPRE ?*

Constat → diagnostic → élaboration de réponses → finalisation – explicitation et engagement partagé → mise en œuvre → évaluation et bilan

9. *Combien de temps dure un PPRE ?*

Un temps suffisamment court pour avoir des objectifs précis atteignables sur le court terme et suffisamment long pour se donner le temps d'être efficace (entre 4 à 6 semaines)

10. *Peut-il y avoir un PPRE sans intervention du RASED ?*

Evidemment oui. Le PPRE est un ensemble d'actions dans et hors temps scolaire qui sont définies en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.

11. *Peut-il y avoir une demande d'intervention du RASED sans PPRE ?*

Evidemment oui. Le RASED peut apporter une expertise dans l'analyse des difficultés d'apprentissage d'élèves qui ne relèvent pas forcément d'un PPRE ; de même, il peut intervenir en prévention et en traitement spécifique d'éléments de difficulté d'apprentissage sans que cela ne relève obligatoirement d'un PPRE.

12. *En quoi le PPRE apporte-t-il une plus value ?*

- dans la qualité de l'analyse des difficultés de l'enfant et de la mobilisation de tous pour la réussite
- dans l'explicitation auprès de l'enfant lui-même et de sa famille de ce qui est mis en place afin d'engager une dynamique de progrès et un engagement partagé
- dans la formalisation écrite du diagnostic et des objectifs, ce qui permet de revenir sur l'analyse de départ et une évaluation réelle
- dans le partage et le traitement de la difficulté scolaire au sein de l'équipe de cycle

N'hésitez pas à poser vos questions :

- soit à l'IEN de votre circonscription,
- soit par le courriel du site de l'IA, web-ia77@ac-creteil.fr, en précisant PPRE dans l'objet,

Elles recevront une réponse et seront mutualisées afin d'expliciter le dispositif.